Payer ma facture

Découvrez les modes de paiement & échéances

Des moyens de paiement simples et variés

Vous pouvez régler votre facture d'eau potable selon le mode de paiement qui vous convient le mieux :

Par prélèvement automatique simple :

Contactez la régie au 04 83 59 80 40 ou demandez votre mandat SEPA par mail à eau.potable@agglo-casa.fr

Par virement bancaire :

IBAN : FR76 1007 1060 0000 0020 0698 603
BIC : TRPUFRP1
Important : Renseigner le numéro de votre facture dans le libellé du virement.

Par carte bancaire :

Directement sur place dans nos locaux du lundi au vendredi de 8h à 12 h et de 14h à 17h ou en vous connectant sur le portail Client "lien" https://portail-eau.agglo-casa.fr

› CASA
Les Genêts - Niveau 0
449 route des Crêtes
06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

Des permanences sont effectuées dans chacune des communes en régie lors des périodes de règlement. Ces plannings sont transmis avec la facturation.

Par chèque :

À l'ordre de la « Régie de recettes Eau potable CASA », à envoyer à :

› C.A.S.A.
Régie de recettes Eau potable
449 route des Crêtes
06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

/!\ Fin d'acceptation des chèques par la Trésorerie Juin 2027

Délais de paiement

Paiement attendu dans un délai de 30 jours à compter de l'émission de la facture.

Saisir la Médiation de l'eau

Vous contestez le montant de votre facture ou vous n'êtes pas satisfait du service rendu. Si la direction de l'eau potable de la CASA ne vous a pas répondu dans un délai de 2 mois, ou si la réponse apportée ne vous convient pas, vous avez la possibilité de saisir le médiateur de l'eau :

En ligne www.mediation-eau.fr
Par courrier : Médiation de l'eau, BP 40463, 75366 Paris Cedex 08